



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 001
22 octobre 2020**

PROCÈS-VERBAL de la première (1^{ère}) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue par visioconférence (TEAMS), le jeudi 22 octobre 2020, à 19 h, sous la présidence de Mme Marie Pier Bessette *, présidente du conseil d'administration.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M) ABSENCE (A)

Membres représentant les parents :

Mme Dominique Laporte, représentante des parents – District 1 (P)
M. Normand Champagne, représentant des parents – District 2 (P)
Mme Marie Pier Bessette, représentante des parents – District 3 (P)
Mme Vicky Martel, représentante des parents – District 4 (P)
Mme Valérie Lussier, représentante des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (P)
M. Mathieu Dubois, représentant du personnel enseignant (P)
Mme Geneviève Morin, représentante du personnel professionnel (P)
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (P)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
Mme Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)
M. Christophe Milot, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 16
ABSENCES : 00
TOTAL : 16

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Bernard GAUTHIER Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M^{me} Carmen LEMIRE DGA - Directrice, Service des ressources financières

Ouverture de la séance à 19 h.

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

**Note : Jusqu'à la désignation de la présidence et de la vice-présidence, séance tenante, le directeur général du Centre de services scolaire des Chênes, M. Lucien Maltais, anime la séance et confirme la validité de l'ordre du jour de la présente séance et constate qu'il y a quorum.*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Validité de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
 - Items à l'agenda de consentement
 - Inscription des questions diverses
3. Période à la disposition de l'assistance
4. Rapport du président (de la présidente) du conseil d'administration
5. Rapport du directeur général du Centre de service scolaire des Chênes
 - Suivi des chantiers et dossiers
 - Nouveautés
 - Situations particulières
 - Décisions importantes

6. Agenda de consentement

Note : Lors des prochaines séances, deux items seront notamment insérés ici, à savoir : « Dispense de lecture du procès-verbal de la séance précédente » et « Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

7. Dossiers de décision
 - 7.1 Prestation de serment des membres du conseil d'administration (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
 - 7.2 Élection à la présidence et à la vice-présidence (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
 - 7.3 Durée des mandats des membres du conseil d'administration (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
 - 7.4 Disposition transitoire – Révision des politiques et règlements du Centre de services scolaire des Chênes (**Direction générale – Dossier de décision**)
 - 7.5 Adoption de l'agenda de consentement comme pratique de gestion (**Direction générale – Dossier de décision**)
 - 7.6 Adoption du règlement de régie interne du conseil (Version provisoire) (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
 - 7.7 Formation des comités du conseil d'administration (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
 - 7.8 Calendrier des rencontres 2020-2021 (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
 - 7.9 Dépôt des états financiers 2019-2020 (**Direction générale adjointe et direction du Service des ressources financières**)
8. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information
 - 8.1 Rapport des comités
 - 8.2 Rapport annuel 2019-2020

SUITE, PAGE 3

Initiales
de la présidente

9. Questions diverses
10. Prochaines rencontres et prochains travaux
11. Huis-clos statutaire des membres du conseil

LEVÉE DE LA SÉANCE

NOTE : Compte tenu qu'il s'agit de la toute première séance du conseil et que des items (prestation de serment, élections, durée des mandats) doivent être traités au préalable, il est convenu que l'item 5 (rapport du directeur général) soit abordé après l'item 7 (Dossiers de décision). Aux fins du présent procès-verbal, l'ordre de présentation des items demeurera toutefois inchangé.

RÉSOLUTION CA : 2838/2020

Il est proposé par Mme Geneviève Morin et appuyé par M. Mathieu Dubois, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Madame Lucie Gagnon, ex-commissaire scolaire, souligne qu'elle souhaitait être présente à la première séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes afin d'assister à la naissance de celui-ci. Elle souhaite à toutes et tous d'y trouver leur place ainsi que tout le succès possible.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT (DE LA PRÉSIDENTE) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Dossier d'information)

SANS OBJET

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES (Dossier d'information)

Monsieur le directeur général, Lucien Maltais, livre au conseil une mise à jour des principaux dossiers en cours de réalisation depuis l'entrée en vigueur de la Loi 40, en février 2020 jusqu'à ce jour.

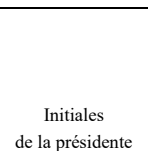
À l'aide d'une présentation « *power point* », il aborde successivement les éléments suivants :

- Suivi des principaux chantiers (*travaux dans les écoles et constructions*)
- Suivi principaux dossiers et décisions rendues par le DG du 8 février au 15 octobre 2020 (*préalablement à l'entrée en fonction du conseil d'administration*)
- Nouveautés
- Situations particulières
- Décisions importantes

Plusieurs des dossiers présentés par M. Maltais feront l'objet de discussions ultérieures au sein du conseil d'administration dans les mois à venir.

6. AGENDA DE CONSENTEMENT (Dossier d'information)

SANS OBJET



7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Secrétariat général – Dossier de décision)

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

La prestation de ce serment doit être effectuée dans les 30 jours de leur entrée en fonction à titre d'administrateurs du centre de services scolaire.

Compte tenu que les membres actuels du conseil d'administration entrent tous en fonction au même moment, la prestation de serment pourra être effectuée oralement (*par visioconférence*), séance tenante.

Par la suite (*lorsque la situation le permettra*), un serment écrit et signé sera déposé au dossier de la réunion pour en faire partie intégrante.

Disposition législative concernée :

Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3, art. 143.3.

Chaque membre du conseil prête serment à tour de rôle, selon la formule suivante :

À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DUMENT DÉSIGNÉ-E CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE, JE _____, DÉCLARE SOLENNELLEMENT DEVANT MONSIEUR LUCIEN MALTAIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES, QUE JE REMPLIRAI FIDÈLEMENT LES DEVOIRS DE MA CHARGE AU MEILLEUR DE MON JUGEMENT ET DE MES CAPACITÉS.

Les membres du conseil prêtent serment dans l'ordre suivant :

Membres représentant les parents :

Mme Dominique Laporte, représentante des parents – District 1
M. Normand Champagne, représentant des parents – District 2
Mme Marie Pier Bessette, représentante des parents – District 3
Mme Vicky Martel, représentante des parents – District 4
Mme Valérie Lussier, représentante des parents – District 5

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement
M. Mathieu Dubois, représentant du personnel enseignant
Mme Geneviève Morin, représentante du personnel professionnel
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement
(*Sans droit de vote*)

SUITE, PAGE 5

Initiales
de la présidente

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Mme Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

M. Christophe Milot, personne âgée de 18 à 35 ans

7.2 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE
(Secrétariat général – Dossier de décision)

Lors de la première séance et à chaque fois que ce poste devient vacant, les membres du conseil d'administration nomme, parmi les membres siégeant à titre de représentants des parents d'élèves, un-e président-e et un-e vice-président-e. En cas de vacance, ces postes sont comblés dans les 30 jours, conformément aux règles de nomination prévues pour le membre à remplacer.

En cas d'absence ou d'empêchement du (de la) président-e, le (la) vice-président-e en exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'empêchement de ces derniers, un autre membre siégeant au sein du conseil à titre de parent d'un élève est désigné à cette fin par le conseil d'administration pour exercer les fonctions et pouvoirs de la présidence.

Aux fins des présentes nominations, la procédure suivante est suggérée :

1. Les membres siégeant à titre de parents d'un élève ayant un intérêt à occuper le poste de président-e du conseil d'administration seront invités à se manifester;
2. Chaque candidat-e disposera de 3 minutes afin de faire valoir sa candidature et de présenter ses motivations;
3. Les autres membres du conseil d'administration seront invités à voter, par scrutin secret, pour le candidat de leur choix;
4. Le secrétaire général recueille les votes et les compile.
5. Le (la) candidat-e ayant reçu le plus de vote sera désigné-e président-e ou vice-président-e du conseil d'administration, le cas échéant;
6. En cas d'égalité des voix, le (la) président-e ou le (la) vice-président-e du conseil d'administration sera désigné-e par tirage au sort.

Disposition législative concernée :

Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3, article 155, 157 et 158.

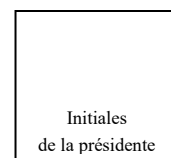
Au terme de cet énoncé, par le secrétaire général, une seule personne signifie sa candidature à la présidence, en l'occurrence Mme Marie-Pierre Bessette. Il en est de même à la vice-présidence, Mme Valérie Lussier étant la seule à se manifester.

Conséquemment, le projet de résolution qui suit est présenté :

RÉSOLUTION CA : 2839/2020

CONSIDÉRANT que lors de la première séance et à chaque fois que ce poste devient vacant, les membres du conseil d'administration nomme, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un-e président-e et un-e vice-président-e;

SUITE, PAGE 6



CONSIDÉRANT qu'aux fins des présentes nominations, une procédure a été suggérée par le secrétaire général et mise en application;

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par M. Christophe Milot de :

DÉSIGNER Mme Marie Pier Bessette au poste de présidente du conseil d'administration;

DÉSIGNER Mme Valérie Lussier au poste de vice-présidente du conseil d'administration.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Sa nomination confirmée, Mme Bessette prend brièvement la parole. Elle se dit heureuse, engagée et motivée à l'idée de présider le conseil d'administration. L'éducation est pour elle l'un des grands enjeux de sa vie. Elle assure ses collègues de sa disponibilité et de sa volonté de travailler en étroite collaboration avec eux.

7.3 DURÉE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Secrétariat général – Dossier de décision)

Afin de conserver la mémoire collective et l'expertise au sein du conseil, les meilleures pratiques suggèrent que les termes des mandats des administrateurs diffèrent. À cet égard, la Loi sur l'instruction publique prévoit que les membres du conseil d'administration sont désignés pour un mandat de trois (3) ans.

Conséquemment, des processus de désignation doivent être tenus deux (2) années sur trois (3), et ce, pour permettre, chaque fois, la désignation de 2 ou 3 membres de chaque catégorie.

Afin de s'assurer du respect de cette disposition légale, le secrétaire général procède au tirage au sort, et ce, pour chaque catégorie de membres. Dans un premier temps, celui-ci déposera dans un contenant fermé, les noms de chaque administrateur siégeant à titre de parent d'un élève. Après avoir mélangé les noms, le secrétaire général pigera 3 noms. Les personnes ainsi sélectionnées se verront confier un mandat de trois (3) ans. Les membres non sélectionnés, quant à eux, auront exceptionnellement un mandat de deux (2) ans.

Le même processus sera repris pour les membres issus du personnel du centre de services scolaire et pour ceux siégeant à titre de membre de la communauté.

Disposition législative concernée :
Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. 13.3, art. 143.3.

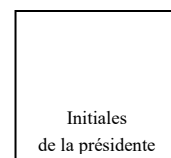
RÉSOLUTION CA : 2840/2020

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit que les membres du conseil d'administration sont désignés pour un mandat de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que des processus de désignation doivent être tenus deux (2) années sur trois (3), et ce, pour permettre, chaque fois, la désignation de 2 ou 3 membres de chaque catégorie;

CONSIDÉRANT le tirage au sort effectué par le secrétaire général;

SUITE, PAGE 7



Il est proposé par M. Martin Dupont et appuyé par M. Christophe Milot:

D'OCTROYER un mandat de trois (3) ans aux personnes suivantes :

Membre parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Mme Marie Pier Bessette	M. Ghislain Rheault	Mme Karen Lamothe
Mme Vicky Martel	Mme Geneviève Morin	Mme Isabelle Meilleur
M. Normand Champagne	Mme Nancy Robitaille	M. Bernard Gagnon

D'OCTROYER un mandat de deux (2) ans aux personnes suivantes :

Membre parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Mme Valérie Lussier	M. Mathieu Dubois	M. Christophe Milot
Mme Dominique Laporte	M. Stéphane Guilbert	M. Martin Dupont

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4 DISPOSITION TRANSITOIRE – RÉVISION DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES
(Direction générale – Dossier de décision)**

La Loi 40, telle que promulguée par l'Assemblée nationale du Québec et modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif.

Conséquemment, cela entraîne la mise à jour et la révision de tous les règlements et de toutes les politiques de l'entité connue auparavant sous l'appellation « *Commission scolaire des Chênes* », afin de les adapter à la nouvelle réalité du *Centre de services scolaire des Chênes*.

Concrètement, les différents vocables utilisés seront modifiés. À titre d'exemple, le terme « *commissaire* » sera remplacé par « *administrateur* » ou « *membre du conseil* », tandis que toute référence à « *commission scolaire* » sera remplacée par « *centre de services scolaire* ».

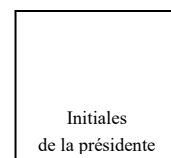
Dans cette optique, il importe de préciser que les dispositions contenues dans certains règlements et politiques devront être modifiées pour tenir compte du nouveau contexte dans lequel le conseil d'administration évoluera.

À titre d'exemple, la présence de « *commissaires* » au sein de comités de divers ordres (*telle qu'indiquée dans les politiques et règlements qui font l'objet d'une révision*) ne s'appliquera pas nécessairement aux « *membres du conseil d'administration* », compte tenu du nouveau contexte que l'on connaît.

La présente disposition transitoire tient donc compte de ce qui précède et doit être adoptée en toute connaissance de cause par le conseil d'administration.

Certains membres du conseil questionnent la directeur général et le secrétaire général sur la notion de disposition transitoire.

SUITE, PAGE 8



Au terme des discussion, Mme Marie Pier Bessette, appuyée par M. Martin Dupont, propose d'amender le projet de résolution par l'ajout d'un picot, en conclusion, lequel serait ainsi libellé :

« *DE PROCÉDER, à l'intérieur d'un délai d'un an, à la mise à jour des règlements et politiques du Centre de services scolaire des Chênes, conformément aux dispositions législatives qui seront en vigueur.* »

CETTE PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le projet de résolution se lira donc comme suit :

RÉSOLUTION CA : 2841/2020

CONSIDÉRANT que la Loi 40, telle que promulguée par l'Assemblée nationale du Québec et modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif ;

CONSIDÉRANT que cela entraîne la mise à jour et la révision de tous les règlements et de toutes les politiques de l'entité connue auparavant sous l'appellation « *Commission scolaire des Chênes* », afin de les adapter à la nouvelle réalité du *Centre de services scolaire des Chênes* ;

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, les dispositions contenues dans certains règlements et politiques devront être modifiées pour tenir compte du nouveau contexte dans lequel le conseil d'administration évoluera ;

CONSIDÉRANT que, notamment, la présence de « *commissaires* » au sein de comités de divers ordres (*telle qu'indiquée dans les politiques et règlements qui font l'objet d'une révision*) ne s'appliquera pas nécessairement aux « *membres du conseil d'administration* », compte tenu du nouveau contexte que l'on connaît ;

Il est proposé par Mme Marie Pier Bessette et appuyé par M. Bernard Gagnon:

-D'ADOPTER la présente disposition transitoire prévoyant la mise à jour des différents règlements et politiques en application au Centre de services scolaire des Chênes.

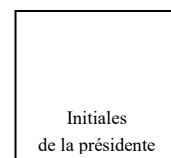
-DE PROCÉDER, à l'intérieur d'un délai d'un an, à la mise à jour des règlements et politiques du Centre de services scolaire des Chênes, conformément aux dispositions législatives qui seront en vigueur.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.5 ADOPTION DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT COMME PRATIQUE DE GESTION (Direction générale – Dossier de décision)

L'agenda de consentement est une pratique qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non-controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion en séance publique.

SUITE, PAGE 9



Tous les éléments rassemblés dans l'agenda de consentement sont adoptés d'une seule voix. Cette pratique ne peut être utilisée que si tous les administrateurs y consentent.

Si un administrateur estime qu'un élément de l'agenda de consentement mérite d'être examiné et discuté avant décision, il peut en faire part au conseil lors du plénier.

L'agenda de consentement permet aux administrateurs de disposer de davantage de temps lors des rencontres du conseil d'administration pour se concentrer sur les sujets fondamentaux qui nécessitent délibération.

Conséquemment, le conseil d'administration doit adopter une résolution afin d'inclure l'agenda de consentement à ses pratiques.

RÉSOLUTION CA : 2842/2020

CONSIDÉRANT que l'agenda de consentement est une pratique qui consiste à regrouper tous les éléments ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion en séance publique;

CONSIDÉRANT que tous les éléments rassemblés dans l'agenda de consentement sont adoptés d'une seule voix;

CONSIDÉRANT que cette pratique ne peut être utilisée que si tous les administrateurs y consentent;

CONSIDÉRANT qu'un administrateur qui estime qu'un élément de l'agenda de consentement mérite d'être examiné et discuté avant décision peut en faire part au conseil en comité plénier afin que l'item soit traité en séance publique;

CONSIDÉRANT que l'agenda de consentement permet aux administrateurs de disposer de plus de temps lors des rencontres du conseil d'administration pour se concentrer sur les sujets fondamentaux qui nécessitent délibération;

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Dubois et appuyé par Mme Geneviève Morin:

-D'INCLURE l'agenda de consentement aux pratiques du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL (VERSION PROVISOIRE) (Secrétariat général – Dossier de décision)

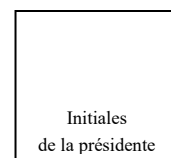
RÉSOLUTION CA : 2843/2020

CONSIDÉRANT que lors de l'atelier de travail du conseil, tenu le 15 octobre 2020, une version préliminaire du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes* a été présentée;

CONSIDÉRANT que ce règlement devra éventuellement être adopté par voie de résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que ledit règlement doit faire l'objet d'un avis public de 30 jours préalables à son adoption, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

SUITE, PAGE 10



CONSIDÉRANT qu'une version provisoire du règlement permettra au conseil d'amorcer ses travaux;

Il est proposé par Mme Dominique Laporte et appuyé par M. Martin Dupont :

-D'ADOPTER une version provisoire du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes;

-DE LE SOUMETTRE à la consultation par la diffusion d'un avis public (30 jours)

-DE PERMETTRE aux membres du conseil de formuler leurs avis et suggestions sur le contenu final du règlement.

-D'INSCRIRE l'adoption de la version finale du règlement à l'ordre du jour du conseil du mardi, 15 décembre 2020.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7.7 FORMATION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **(Secrétariat général – Dossier de décision)**

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit la mise en place de trois comités statutaires du conseil d'administration, en l'occurrence :

- Comité de vérification
- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité des ressources humaines

Le directeur général, M. Lucien Maltais, propose au conseil de laisser le temps à chacune et chacun des membres de faire connaître leur intérêt à siéger à l'un ou l'autre des comités. Il sera ainsi possible de procéder à leur désignation lors d'une séance ultérieure du conseil. Les administrateurs se montrent favorables à cette orientation.

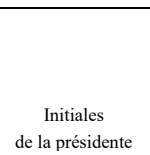
7.8 CALENDRIER DES RENCONTRES 2020-2021 (Secrétariat général – Dossier de décision)

Le calendrier 2020-2021 des séances ordinaires du conseil d'administration est déposé et joint à la présente, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REG-03). Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil des commissaires sont fixés comme suit pour l'année 2020-2021:

MOIS	JOUR	HEURE
Octobre 2020	Jeudi, 22	19 h 00
Décembre 2020	Mardi, 15	19 h 00
Février 2021	Mardi, 9	19 h 00
Avril 2021	Mardi, 20	19 h 00
Juin 2021	Mardi, 22	19 h 00

SUITE, PAGE 11



RÉSOLUTION CA : 2844/2020

CONSIDÉRANT le règlement, adopté initialement en juin 2005 (*RÉSOLUTION CC : 760/2005*) et modifié en juin 2017 (*RÉSOLUTION CC : 2391/2017*), par le conseil des commissaires de l'entité alors nommée Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 40, modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et créant le Centre de services scolaire des Chênes et stipulant la mise en place de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Règlement 03 du Centre de services scolaire des Chênes viendra dorénavant fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration (*LIP, article 162*);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir, annuellement, la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Ghislain Rheault:

- De **MODIFIER** le Règlement 03 fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration;
- De **RESCINDER** la *RÉSOLUTION CC : 2391/2017* et de la remplacer par la présente;
- Que le Règlement 03, tel que modifié, entre en vigueur à compter du 22 octobre 2020.
- Que les séances ordinaires 2020-2021 du conseil d'administration soient tenues selon le calendrier suivant :

MOIS	JOUR	HEURE
Octobre 2020	Jeudi, 22	19 h 00
Décembre 2020	Mardi, 15	19 h 00
Février 2021	Mardi, 9	19 h 00
Avril 2021	Mardi, 20	19 h 00
Juin 2021	Mardi, 22	19 h 00

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

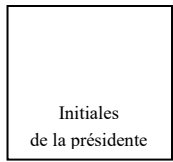
7.9 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020 (Direction générale adjointe et direction du Service des ressources financières)

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration.

Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente.

Un avis public sur ce sujet fut donné conformément aux dispositions de cette loi.

SUITE, PAGE 12



La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, livre les explications utiles sur l'État financier et fait un résumé du rapport de l'auditeur indépendant. Elle répond aux questions mes membres du conseil.

RÉSOLUTION CA : 2845/2020

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Dominique Laporte :

-D'ACCEPTER le rapport de l'auditeur indépendant, document joint faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier du Centre de services scolaire des Chênes, pour l'année 2019-2020 tel qu'il est résumé ci-après :

VOIR RÉSUMÉ – PAGE 13

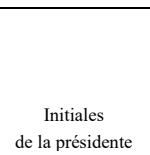
Initiales
de la présidente

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
Exercice terminé le 30 juin 2020

REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEQ	142 750 812 \$
Autres subventions et contributions	2 158 755 \$
Taxe scolaire	20 120 499 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 207 309 \$
Ventes de biens de services et revenus divers	9 810 273 \$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>181 663 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>176 229 311 \$</u>
DÉPENSES	
Activités d'enseignement et formation	85 676 393 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	43 172 670 \$
Services d'appoint	18 092 546 \$
Activités administratives	6 851 283 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	17 017 143 \$
Activités connexes	4 331 098 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<u>711 978 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>175 853 111 \$</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	376 200 \$
Excédent accumulé au 30 juin 2019	<u>19 061 102 \$</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN	<u>19 437 302 \$</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2020

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	-172 077 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	21 302 020 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	132 013 \$
Subvention à recevoir-financement	26 765 617 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 123 351 \$
Débiteurs	2 284 761 \$
Stocks destinés à la revente	<u>95 450 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	<u>51 531 135 \$</u>
PASSIF	
Emprunts temporaires	8 702 496 \$
Créditeurs et frais courus à payer	24 120 136 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	2 679 862 \$
Revenus perçus d'avance	1 044 084 \$
Provision pour avantages sociaux	8 495 676 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	2 015 762 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	135 648 579 \$
Passif au titre des sites contaminés	6 300 644 \$
Autres passifs	<u>1 055 183 \$</u>
TOTAL DES PASSIFS	<u>190 062 422 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(138 531 287) \$</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	157 755 756 \$
Stocks de fournitures	61 208 \$
Charges payées d'avance	<u>151 625 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	<u>157 968 589 \$</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>19 437 302 \$</u>



8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.3 RAPPORT DES COMITÉS

SANS OBJET

8.4 RAPPORT ANNUEL 2019-2020 (Secrétariat général – Dossier d'information)

Le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, indique aux membres du conseil que le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Chênes est en préparation. Il sera déposé au conseil en décembre 2020, pour être transmis au ministre de l'Éducation avant le 31 décembre, conformément à la LIP.

9. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

10. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

Atelier de travail : mardi, 8 décembre 2020, 19h

Atelier de travail (18h00) suivi de la séance ordinaire du conseil : mardi, 15 décembre 2020 (19h00)

11. HUIS-CLOS STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général propose l'inscription de cet item à l'ordre du jour de chaque séance ordinaire du conseil.

À la fin de chaque séance, les membres du conseil pourront, à huis-clos, évaluer le déroulement des travaux, la clarté des dossiers présentés, l'animation de la rencontre (*ex : attribution des droits de parole*), etc., dans le but de recueillir des commentaires constructifs qui permettront ultimement d'améliorer le fonctionnement du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 09, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Marie Pier Bessette